

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 13 JUIN 2024

Sous la présidence de Madame Cécile DELATTRE,
Présidente du CCAS

Membres élus présents : Cécile DELATTRE, Christian OST, Bernard SAETTLER, Isabelle UNTEREINER.

Membres nommés présents : Georges HAYEK, Betty SCHALL, Geneviève THOMASSIN.

Membres absents excusés : Michela COLNAGHI-PIERRE, Eddy COUSINARD, Patrizia GONZALES, Sandra PETER, Elisabeth TAGLANG.

La séance est ouverte à 19h05 par Madame la Présidente.

1. RETOUR SUR LES ATTRIBUTIONS D'AIDES SOCIALES FACULTATIVES

1.1 Bons alimentaires :

Pas de bon alimentaire attribué depuis le dernier conseil d'administration.

1.2 Demandes de secours financiers :

Liste des secours financiers

Nom et prénom	Adresse	Orientation	Reste à vivre	Objet de la demande	Décision	Montant du secours
[REDACTED]	[REDACTED]	AS de secteur	0,00 €	Frais d'obsèques	Accord pour une prise en charge à hauteur de 90% plafonnée à 300.00 €	300.00 €
Vote : 4 voix pour (C. DELATTRE, C. OST, I. UNTEREINER, E. COUSINARD) + 2 voix contre (E. TAGLANG, G. THOMASSIN), 1 abstention (G. HAYEK)						
Total						300.00 €

2. DOSSIERS D'AIDE SOCIALE LEGALE

2.1 Instruction de dossiers d'aide sociale légale :

1 dossiers FSL accès transmis aux services de l'Eurométropole.

1 dossier pour la prise en charge de frais d'hébergement en maison de retraite

1 dossier d'allocation de solidarité pour les personnes âgées transmis à la MSA

2.2 Réception de notification de décision :

2 notifications de décisions concernant des dossiers FSL accès :

- Accord pour le cautionnement et le dépôt de garantie sous forme de prêt, ainsi que pour la prise en charge forfaitaire de l'assurance habitation et des frais d'ouverture de compteur.
- Accord pour le cautionnement et le dépôt de garantie sous forme de prêt ainsi que pour la prise en charge forfaitaire de l'assurance habitation.

1 notification de décision pour la prise en charge en maison de retraite :

<p><u>Objet</u> : Prise en charge de frais d'hébergement en EHPAD</p> <p><u>Concerne</u> : la prise en charge des frais d'hébergement de [REDACTED] [REDACTED].</p> <p><u>Notification de décision</u> :</p> <p>Le bénéficiaire de l'aide sociale pour la prise en charge des frais de séjour est accordé à [REDACTED]. L'intéressée reversera mensuellement ses ressources à l'établissement d'hébergement, déduction faite des frais de mutuelle dans la limite de 45.00 € mensuels, selon justificatifs transmis. Par ailleurs elle conservera l'argent de poche mensuel correspondant à 10% de ses ressources, avec un minimum légal à 121.00 € au 01/01/2024.</p>
--

3. ACTIVITES DU CCAS

3.1 Fête de Noël 2024 :

- Présentation du rétroplanning.
- Choix des traiteurs sollicités pour une demande de devis pour le repas et les boissons :
 - Du Côté Traiteur
 - Traiteur SCHWOOB
 - L'O à la bouche
 - Chez Soi
- Choix des prestataires sollicités pour le colis de Noël :
 - Cafés Henri
 - Hopla
 - Propositions commerciales transmises au CCAS par voie postale ou électronique.
- Validation du choix de l'animation :
Le Bergen Band assurera l'animation musicale du repas de Noël.

- Echange sur l'âge des personnes invitées au repas ou pouvant bénéficier du colis :
Lors du repas de Noël 2023 l'effectif maximum pouvant être accueilli au PréO a été atteint. Des simulations vont être réalisées pour vérifier l'impact d'un recul de l'âge requis pour être invité au repas (74 ans contre 73 ans actuellement) et de l'avancement de l'âge pour bénéficier du colis (82 ans contre 83 ans actuellement).
Il est également proposé d'organiser un goûter de Noël pour les arrivants des nouveaux logements seniors, qui au vu de leur arrivée tardive sur la commune (au mieux début novembre 2024) ne pourront être invités au repas).
- Gestion du vestiaire :
Comme les années précédentes, il sera proposé aux Scouts de gérer le vestiaire.

3.2 Plan canicule 2024 :

La veille sanitaire est active depuis le 1^{er} juin 2024.

Envoi d'un courrier aux personnes figurant sur le registre afin de vérifier les informations figurant sur le fichier.

3.3 Point sur le « Club des Séniors » :

Prochaines dates :

- Juin : mardi 18/06/2024 à 14h00
- Juillet : mardi 02/07/2024 à 14h00
- Aout : pas d'activité
- Septembre : mardi 03/09/2024 à 14h00 et mardi 17/09/2024 à 14h00
- Octobre : mardi 01/10/2024 à 14h00 et mardi 22/10/2024 à 14h00
- Novembre : mardi 05/11/2024 à 14h00 et mardi 19/11/2024 à 14h00
- Décembre : mardi 03/12/2024 à 14h00 et mardi 17/12/2024 à 14h00

Les membres du conseil d'administration sont favorables à l'achat d'une cafetière (qui sera mise à disposition du club des séniors) pour un montant maximum de 50 €. Le conseil d'administration préconise de solliciter en priorité le magasin Envie, magasin spécialisé dans la vente de produits reconditionnés, ou le magasin Intermarché d'Oberhausbergen.

3.4 Point sur les anniversaires seniors.

3.5 Retour sur les sujets abordés lors des réunions de service hebdomadaires.

4. COMMUNICATION

Pas d'Actu en juin/juillet.

Un Actu est prévu en octobre et un Mag en décembre.



5. LOGEMENT SOCIAL

5.1 Dossiers actuellement suivis :

	T2	T3	T4	T5	Total
CA du 26/01/2023	3	4	11	11	29
CA du 23/03/2023	10	7	9	8	34
CA du 22/06/2023	11	11	8	5	35
CA du 21/09/2023	11	7	8	4	30
CA du 16/11/2023	13	5	12	5	35
CA du 08/02/2024	5	2	9	4	20
CA du 28/03/2024	10	5	10	2	27
CA du 13/06/2024	10	5	6	2	23

5.2 Prochaines livraisons de logements sociaux :

- Vilogia : 17 logements situés route de Saverne et rue HOFACKER (dont 7 séniors) fin du 2ème trimestre 2024 ;
- Neolia : 39 logements (dont 34 logements séniors Villagénération) situés rue de la Paix fin octobre 2024 ;
- Neolia : 11 logements situés 83 route de Saverne, courant du 1^{er} trimestre 2026.

Ces éléments ne tiennent compte que des programmes ou un permis de construire a été accordé. Les dates sont données à titre indicatif.

6. DIVERS

- Point sur l'état d'avancement sur la rédaction d'un règlement d'attribution des secours financiers.
- Dates pour les conseils d'administration de l'année 2024 :
 - Jeudi 19 septembre 2024 à 19h00.
 - Jeudi 14 novembre 2024 à 19h00.

Pour rappel, sauf urgence, les demandes de secours financiers sont étudiées lors de réunions de la commission permanente.

La séance est levée à 20h35.

Certifié conforme et exécutoire

La Présidente,
Cécile DELATTRE,

